



Hair and Makeup Bulletin

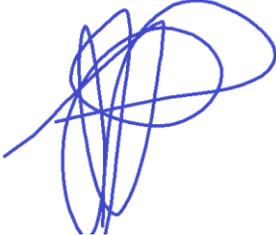
The Canadian Media Producers Association (CMPA), the Association Québécoise de la Production Médiatique (AQPM) and the Alliance of the Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) are committed to safe and respectful worksites, and an industry free of discrimination.

In an effort to advance the above principles, when producers are providing hair and makeup services on set to Performers, and specifically when providing hair and makeup services to Black, Indigenous, and People of Colour Performers:

- Where appropriate, and as early as reasonably practicable, the Hair and Makeup Heads of Department should seek to ensure their crew members are experienced in meeting the hair and makeup needs of Black, Indigenous, and People of Colour Performers engaged on the production.
- Where appropriate, Heads of Department should ensure, as early as reasonably practicable, that proper hair and makeup equipment and products necessary to meet the needs of Black, Indigenous, and People of Colour Performers engaged on the production are available, for example, with respect to makeup shades, hair products, tools and other styling considerations.
- Where the proper skillset, equipment or products necessary to meet the needs of Black, Indigenous, and People of Colour Performers engaged on the production are not available on-set, producers should consult, as appropriate, with the Performer, Head of Department and/or the applicable union/guild with respect to accessing other qualified stylists and artists, or other alternate means of providing appropriate hair and makeup services to Black, Indigenous, and People of Colour Performers.
- An open and constructive dialogue between all parties should be developed to ensure that the hair and makeup needs of Black, Indigenous, and People of Colour Performers are included in the overall assessment of hair and makeup services, when hair and makeup services are being provided by the producer. Performers are encouraged to bring issues forward to the producer representative on set in the event hair and makeup needs are not being adequately met.
- Producers are encouraged to make this bulletin available to Performers.

The CMPA, the AQPM and ACTRA will continue to work alongside other industry stakeholders to continue to advance the goals of equity, diversity, inclusion and belonging.

ACTRA members are encouraged to reach out to **local branch** representatives if they have any questions or concerns. Producers with any questions, please contact Samia Hussein, Director National Industrial Relations and Associate Counsel, CMPA at samia.hussein@cmpa.ca, 416-304-0281 or Geneviève Leduc, Directrice des relations de travail et des affaires juridiques, AQPM, gleduc@aqpm.ca, 514-397-8600.

 <p>Geneviève Leduc Directrice des relations de travail et des affaires juridiques AQPM</p>	 <p>Sean Porter Lead Negotiator and Senior Director, National Industrial Relations and Counsel CMPA</p>	 <p>Marie Kelly National Executive Director ACTRA</p>
--	--	--



Mémo conjoint relatif aux services de coiffure et de maquillage

Le Canadian Media Producers Association (CMPA), l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et l'Alliance of the Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) s'engagent à offrir des lieux de travail sécuritaires et respectueux, ainsi qu'un milieu libre de toute discrimination.

Afin de mettre de l'avant les principes susmentionnés, lorsque les producteurs fournissent des services de coiffure et de maquillage aux artistes interprètes, et plus particulièrement aux artistes interprètes issus des communautés autochtones, des afro-descendants ou des communautés racisés dont ils retiennent les services:

- Lorsqu'approprié, et dès que cela est raisonnablement possible, les chefs coiffeur et maquilleur devraient veiller à ce que les membres de leur équipe aient l'expérience requise pour répondre aux besoins des artistes interprètes issus des communautés autochtones, des afro-descendants ou des communautés racisés en matière de coiffure et de maquillage
- Lorsqu'approprié, les chefs coiffeur et maquilleur devraient s'assurer, dès que cela est raisonnablement possible, que l'équipement et les produits de coiffure et de maquillage appropriés et nécessaires pour répondre aux besoins des artistes interprètes issus des communautés autochtones, des afro-descendants ou des communautés racisés en matière de coiffure et de maquillage soient disponibles, par exemple, en ce qui concerne les teintes de maquillage, les produits capillaires, l'équipement ou les autres considérations stylistiques.
- Lorsque les compétences, l'équipement ou les produits nécessaires pour répondre aux besoins des artistes interprètes issus des communautés autochtones, des afro-descendants ou des communautés racisés en matière de coiffure et de maquillage ne sont pas disponibles sur le plateau, les producteurs devraient consulter, le cas échéant, l'artiste interprète, le chef de département et/ou l'association d'artistes concerné à propos de l'accès à d'autres personnes qualifiées, ou d'autres moyens alternatifs de fournir des services de coiffure et de maquillage appropriés à l'artiste interprète concerné.
- Un dialogue ouvert et constructif entre toutes les parties devrait être développé pour s'assurer que les besoins en matière de coiffure et de maquillage des artistes interprètes issus des communautés autochtones, des afro-descendants ou des communautés racisés soient inclus

dans l'évaluation globale des services de coiffure et de maquillage, lorsque de tels services sont fournis par le producteur. Les artistes interprètes sont encouragés à faire part de leurs problèmes au représentant du producteur sur le plateau si leurs besoins, à cet égard, ne sont pas adéquatement satisfaits.

- Les producteurs sont encouragés à rendre ce mémo disponible aux artistes interprètes.

Le CMPA, l'AQPM et l'ACTRA continueront de travailler avec d'autres intervenants de l'industrie pour continuer à faire avancer les objectifs d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance.

Les membres de l'ACTRA sont encouragés à contacter les représentants des **sections locales de l'ACTRA** s'ils ont des questions ou des préoccupations. Pour les producteurs qui auraient des questions, veuillez communiquer avec Samia Hussein, Directrice nationale des relations industrielles et avocate associée, CMPA à samia.hussein@cmpa.ca, 416-304-0281 ou Geneviève Leduc, Directrice des relations de travail et des affaires juridiques, AQPM, gleduc@aqpm.ca, 514-397-8600.

 <p>Geneviève Leduc Directrice des relations de travail et des affaires juridiques AQPM</p>	 <p>Sean Porter Lead Negotiator and Senior Director, National Industrial Relations and Counsel CMPA</p>	 <p>Marie Kelly National Executive Director ACTRA</p>
---	---	---